

SciencesPo

LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Évaluer la pénalisation du proxénétisme en France

Une analyse croisée en droit et en socio-politique

Mathilde Geoffroy, LIEPP

Hélène Le Bail, CNRS, CERI – Sciences Po Paris

Marie Mercat-Bruns, CNRS, LISE-CNAM, Ecole de droit de Sciences Po Paris

Projet de départ - Contexte

- 1946, la loi dite « Marthe Richard », fait basculer la législation française sur la prostitution d'une logique régulationniste à une logique abolitionniste : abolition des maisons closes et instauration d'une pénalisation élargie du proxénétisme.
- 6 décennies plus tard, le contenu du code pénal de 1994 n'a que peu évolué (articles 225-5 à 225-12 Code pénal) : les qualifications pénales du proxénétisme et assimilé couvrent un large panel des relations sociales des personnes exerçant le travail du sexe dans la sphère de leur activité et dans la sphère de leur vie privée.
- A l'échelle de l'Europe, la législation française figure parmi les plus répressives en matière de proxénétisme.

Projet de départ - Questions de recherche

En France, la prostitution est désignée par la politique criminelle comme une forme d'exploitation et de violence envers les femmes. Les stratégies de lutte contre le proxénétisme sont donc inscrites dans un projet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et d'égalité femmes-hommes qui vise à sanctionner les tiers impliqués dans la prostitution tout en protégeant les personnes qui vendent du sexe.

- Considérant que le cadre légal relatif au proxénétisme participe à des objectifs de transformation sociale, notre projet vise à évaluer l'efficacité de la pénalisation étendue du proxénétisme au regard des objectifs de la politique criminelle en matière de prostitution : lutte contre l'exploitation, protection des victimes, égalité femmes-hommes.
- Nous nous interrogeons sur la cohérence des catégories juridiques au regard de la réalité sociale du proxénétisme et des personnes qui vendent des services sexuels
- Nous nous interrogeons sur d'éventuels effets indésirables de ces dispositions pénales : réduction de la sécurité et de l'autonomie des personnes, discriminations, marginalisation, stigmatisation.

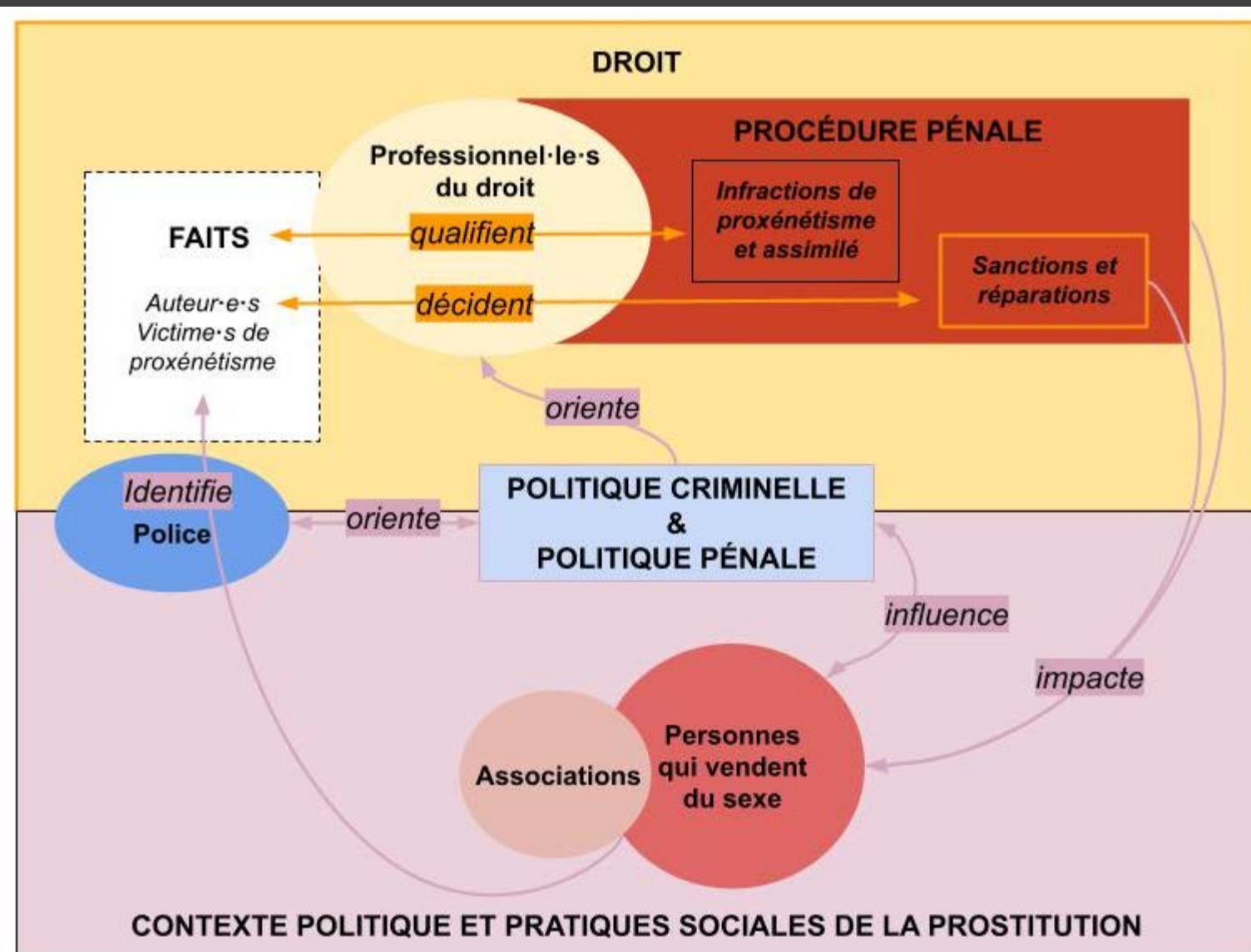
Projet de départ - Hypothèses

La pénalisation du proxénétisme – et l'étendue des situations visées par l'infraction – a pour objectif de lutter contre des situations d'exploitation, mais :

- elle peut avoir pour effet collatéral de restreindre négativement les espaces de négociation et de solidarité entre les personnes qui vendent des services sexuel/se prostituent/sont prostituées.
- Elle peut participer à la marginalisation des personnes qui vendent du sexe.
- Elle n'est pas synonyme de sortie de la prostitution et de protection pour les victimes.
- Malgré une formulation neutre de l'infraction de proxénétisme dans le code pénal, des critères de genre, de sexualité et d'appartenance à une Nation vraie ou supposée entrent en jeu dans la mise en œuvre de l'infraction par l'institution judiciaire.

Méthodologie : Evaluation croisée droit et sociopolitique

- L'analyse en droit permettra l'observation empirique du droit en action afin de mettre en évidence des incohérences, des usages détournés ou angles morts du droit dans la conception du cadre légal relatif au proxénétisme.
- L'analyse sociopolitique permettra d'évaluer l'efficacité du cadre légal du point de vue des personnes qui vendent du sexe, des professionnels du droit qui le mettent en œuvre et des responsables politiques en charge de la politique criminelle.



Complémentarité de l'approche juridique et socio-politique dans l'évaluation de la pénalisation du proxénétisme en France

Légende

Analyse juridique

Analyse socio-politique

Corpus de données à construire

Analyse de la jurisprudence

Création d'un corpus de jurisprudence regroupant des décisions récentes en matière de proxénétisme. Une collaboration avec des Tribunaux Judiciaires est envisagée pour permettre une analyse systématique via la mise à disposition de leurs décisions.

Enquête sociopolitique

Conduite d'une série d'entretiens auprès des acteurs institutionnels et associatifs. Le traitement des données se fera selon les méthodes qualitatives de codage avec ou sans le soutien d'un logiciel.

Janvier-Mars 2023 : étape exploratoire

Revue de littérature

Demandes d'accès aux bases de données de jurisprudence

Panels de consultation

Consultation d'acteurs clé pour construire le panel et la grille d'entretien
(services de police, de justice, associations et personnes concernées)

Janvier-Mars 2023 : étape exploratoire

Grille d'entretien pour les consultations

